



## Divorce et continuer a payer la maison

Par **pecascal\_old**, le **04/06/2007** à **11:36**

Bonjour,

Nous sommes en train de divorcer, mon mari va garder la maison dans laquelle nous habitons, nous ferons une garde partagée des enfants, tout se passe bien et nous sommes d'accord sur tous les points. La maison est à notre nom, il nous restent plus que 9 ans pour finir de la payer, nous voudrions divorcer, mais pour les enfants continuer à payer la maison ensemble pendant les 9 prochaines années. Est-ce que c'est possible de divorcer et garder un bien immobilier en commun, il s'agit de ne pas refaire un emprunt à un taux moins avantageux. Merci pour votre réponse

Par **Christelle\_old**, le **05/06/2007** à **01:54**

Bonjour,

Il vous est tout à fait possible de garder le bien en indivision. Cela occasionnera quelques frais de notaire, et nécessitera sûrement le concours d'un avocat, mais c'est en théorie tout à fait possible. Il vous est aussi possible de faire un sci dont vous aurez les parts 50-50... Les notaires connaissent en général bien la question, demander conseil au votre (je ne connais pas bien toutes les implications fiscales).

Par contre je vous met en garde. Ce système peut se révéler très difficile à gérer, surtout en cas de remariage, ou si l'un désire finalement vendre... De plus si votre mari conserve l'usage de la maison il faudra songer à une compensation financière...